

presseront d'en ressortir avant le coucher du soleil. Voilà ce qui va arriver.

Cependant, il y a quelque chose qui cloche avec les chiffres qu'on nous présente, de même qu'avec la façon de procéder. Je comprends que le gouvernement veuille peut-être faire adopter ce projet de loi au plus tôt, parce qu'il risque fort d'y avoir des contradictions entre ce que diront les candidats conservateurs et les autres. Néanmoins, je doute que ce soit la bonne façon de procéder.

Ce qui me contrarie vraiment, indépendamment de ce que j'ai pu dire au cours des dernières minutes, c'est que les contribuables ont été inondés—regardez le pauvre Bob Rae ou n'importe quel autre premier ministre provincial—par les compressions budgétaires. Or, en période de compressions budgétaires, on n'est pas censé avoir des mégaprojets.

Dans un éditorial du *Financial Post*, Diane Francis commence même à s'interroger sur le principe de la péréquation. J'ai lu cet éditorial et je compte bien écrire à Diane Francis, parce qu'elle a certainement oublié quelques détails historiques.

La commission Rowell-Sirois a dit que les provinces atlantiques méritaient de bénéficier de la péréquation pour aider à compenser la politique de tarif élevé liée à la concentration industrielle en Ontario. C'est un certain C. D. Howe qui a tué l'industrie des chantiers navals dans la région de l'Atlantique en déménageant celle-ci le long du Saint-Laurent, jusqu'au Saguenay, parce qu'on craignait les sous-marins allemands. Il y a donc tous ces détails historiques auxquels Diane Francis ne fait pas vraiment allusion.

Ce qui me préoccupe toutefois, c'est que de bons contribuables canadiens sincères, d'un bout à l'autre du pays, qui ont aidé la région atlantique à régler certains de ses problèmes au moyen du système de péréquation, parce que sa croissance économique n'était pas à la hauteur, vont s'interroger sur le lien fixe. En fait, je crains fort que ce projet ne fasse déborder le vase et que les contribuables canadiens ne se disent qu'il y a toutes sortes de bons projets dans leur région et qu'ils ne voient pas pourquoi ils devraient payer pour faire construire un pont d'un milliard de dollars, qui ne faisait pas partie de l'étude, comme l'ont signalé d'autres intervenants. En toute franchise, en ce qui me concerne, si vous voulez un

lien fixe, creusez donc un tunnel, même si je ne sais pas combien cela coûterait.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il me reste une minute. À titre de député fédéral, je sympathise avec mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard et je comprends le débat qui anime les habitants de l'Île.

Néanmoins, je suis très préoccupé par la réaction des contribuables un peu partout au pays en cette période de compressions budgétaires. Ceux-ci vont vraiment se poser des questions sur la crédibilité d'un gouvernement qui met en oeuvre ce genre de projet, alors que partout au pays, il y a des projets moins coûteux que la construction d'un pont d'un milliard de dollars, qu'il s'agisse de projets dans les villes ou à la campagne, de garderies, ou de l'achat d'hélicoptères. Les contribuables vont se demander comment le gouvernement peut donner suite maintenant à ce projet, dont on parle depuis la Confédération, et construire ce lien fixe.

• (1115)

Monsieur le Président, cette décision aura des conséquences pour la région atlantique et il importe que ses habitants sachent que certains aspects de ce projet de loi ne sont que de la frime.

**M. Langlois:** Monsieur le Président, je fais appel au Règlement et je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Il y a trois motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants.